TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION D’EVALUATION DE LA PHASE PILOTE DE LA CELLULE D’APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET PROGRAMMES (CAP)

**Juin 2008**

I. Contexte Général

Le gouvernement du Sénégal a adopté en 2006 un nouveau Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRPII) articulé autour de 4 axes stratégiques fondés sur les priorités des OMD et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

Le Système des Nations Unies (SNU), pour appuyer le Gouvernement du Sénégal a retenu dans son nouveau Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement au Sénégal (UNDAF 2007-2011) trois domaines prioritaires qui font référence au DSRPII en prenant en compte l’atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : (i) La création de richesses ; (ii) l’accélération de la promotion de l’accès aux services sociaux de base ;(iii) protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes ; (iv) bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif.

Pour la période 2007-2011, le gouvernement et le PNUD ont élaboré le Document du Programme du Pays (CPD) sur la base d’un dialogue continu avec les partenaires nationaux et internationaux axé sur : (i) les conclusions/recommandations de la revue du Cadre de Coopération du Pays 2002-2006, (ii) le document révisé de la stratégie de réduction de la pauvreté fondé sur les OMD, (iii) le nouveau Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement au Sénégal (UNDAF 2007-2011).

L’assistance du PNUD dans le domaine du renforcement de la bonne gouvernance a été concrétisée par la mise en place de la Cellule d’Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP) qui répond à un impératif d’efficacité et d’efficience dans l’allocation mais aussi l’absorption des ressources pour une satisfaction plus diligente de la demande sociale.

Cette Cellule qui est instituée pour une phase pilote de deux ans et demi, a, comme ancrage institutionnel, la Direction de la Dette et de l’Investissement (DDI) du Ministère de l’Economie et des Finances (MEF).

Elle vise à :

* Appuyer au renforcement des capacités de gestion des différents acteurs pour la promotion de l’Exécution Nationale;
* Contribuer à l’amélioration du niveau et de la qualité d’exécution des projets et programmes ;
* Améliorer le suivi de l’exécution financière des projets et programmes sous Exécution Nationale ;
* Favoriser une gestion transparente des projets et programmes grâce à des exercices d’audit.

En sus de l’Etat du Sénégal, la CAP est cofinancée par le PNUD et l’UNFPA. Elle est une structure d’appui conseil et de facilitation pour une mise en œuvre plus diligente et plus efficiente des projets et programmes. Elle se veut une réponse sûre à des questions techniques certaines (planification/programmation, suivi – évaluation – contrôle et gestion des opérations).

La CAP comprend quatre unités :

* une Unité d’Appui aux Projets/programmes ;
* une Unité d’Appui à l’Exécution Nationale ;
* une Unité d’Appui à l’Audit ;
* une Unité de Gestion et de Coordination.

II. Objectif de la mission

L’objectif de la mission est d’évaluer la phase pilote de la Cellule d’Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP) en appréciant la performance du programme (examen du niveau d’achèvement des produits, des capacités des acteurs renforcées, efficacité des agences de coopération, exercices d’audit fiabilisés et capitalisés…).

III. Tâches de la mission

La mission d’évaluation de la CAP aura à exécuter les tâches suivantes :

* analyser de manière critique la conception du cadre de résultats, la formulation des produits, la clarté de leur énoncé et leur cohérence avec le CPAP du PNUD, le 6é programme de l’UNFPA, le DSRP et les OMD ;
* examiner si les produits étaient réalisables et si la relation entre produits et apports était claire, logique en relation avec le temps imparti et les ressources allouées ;
* se prononcer sur le degré d’atteinte des objectifs assignés à la CAP ;
* identifier les principaux facteurs qui ont favorisé ou entravé la réalisation des produits et des effets ;
* évaluer l’exécution des actions de renforcement des capacités et les effets sur les bénéficiaires concernés ;
* analyser le degré de participation et de responsabilisation des partenaires (financiers et techniques) ainsi que des mécanismes de collaboration dans le processus de mise en œuvre du programme ;
* juger de l’efficience et de l’efficacité de l’outil CAP et recueillir l’appréciation des bénéficiaires ;
* analyser les différents partenariats développés, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées.
* procéder à une étude approfondie du document de projet, des rapports d’activités trimestriels et annuels, des notes techniques ainsi que tous autres produits de la CAP ;
* analyser le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la CAP notamment :
  + - la structuration et l’organigramme de la CAP ;
    - l’ancrage institutionnel ;
    - la gestion des apports ;
    - le pilotage du projet ;
    - le degré de soutien et d’implication de toutes les parties de concernées ;
* tirer les leçons de la mise en œuvre de la CAP et formuler des recommandations précises.

IV. Produit attendu

Il est attendu de la mission la délivrance en cinq (5) copies et fichier sous format word, des produits suivants :

* (i) un rapport de mission reflétant notamment l’exécution des principales tâches susmentionnées ;
* (ii) le rapport d’évaluation de la CAP ;
* (iii) le descriptif visé selon le format requis avec toutes les annexes.

V. Méthodologie ou approche de la mission

La mission procédera à la revue de la documentation pertinente. Des rencontres (interview, séances de travail) seront organisées avec les différents acteurs (structures gouvernementales, partenaires au développement, projets et programmes…). La mission devra tenir compte, des recommandations générales et des procédures d’évaluation et de formulation du Gouvernement selon la modalité NEX.

La mission aura toute la latitude d’organiser des concertations avec les différents acteurs et partenaires mais, elle n’est nullement autorisée à prendre des engagements au nom du Gouvernement, du PNUD et de l’UNFPA.

VI Critères de sélection

Les candidats seront sélectionnés sur la base de leurs offres techniques et financières.

**L’offre technique, notée sur 80 points, faisant apparaître** :

* Une méthodologie claire et précise permettant d’apprécier la compréhension du mandat en faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l’étude ainsi que l’approche préconisée,
* Un calendrier de réalisation de l’étude faisant ressortir l’articulation entre les différentes étapes du travail dans le cadre d’un chronogramme clair et précis

**L’offre financière, notée sur 20 points, faisant apparaître** un budget de l’étude formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l’offre technique. L’offre financière devra comprendre tous les coûts directs et indirects relatifs à la mission.

La durée de la mission est de quatre semaines à compter de la date de signature de contrat. L’exécution du marché ne fera pas l’objet d’avance de démarrage.

Une grande enveloppe avec la Mention « Soumission à l’Evaluation de la Phase test de la Cellule d’Appui à la mise en œuvre des projets et Programmes» contiendra les deux parties de l’offre présentées dans deux enveloppes différentes.

VII. Composition de la mission

* un consultant international spécialiste en développement institutionnel et justifiant d’une solide expérience en administration et gestion publique et gestion de l’APD. Il devra aussi avoir une bonne connaissance de la modalité NEX tel que défini par le Système des Nations Unies. Enfin, il devra avoir une bonne pratique de Suivi / Evaluation tel que harmonisé par le Groupe des Nations Unies sur l’Evaluation (UNEG).
* Un consultant national spécialiste en management de projets avec une bonne connaissance de l’environnement institutionnel de la gestion de l’économie et des politiques DSRP/OMD/SCA. Des connaissances en Organisation et Méthode seraient un atout.

VIII. Modalités de Financement et durée d’exécution de la mission

La CAP mettra à disposition les ressources nécessaires à l’exécution de la mission.

La mission travaillera sous la supervision d’un Comité de Pilotage présidé par la Direction de la Planification Nationale et de la Planification Régionale du Ministère de l’Economie et des Finances et comprenant la DDI, la DCEF, le PNUD et l’UNFPA.

La mission se déroulera sur une période de quatre (04) semaines. Au moins six sessions seront organisées entre le Comité de Pilotage, les Bénéficiaires et la mission selon le planning ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| **Activités** | **Périodes** |
| Réunion de briefing-revue documentaire et rencontres partenaires | 1ère  semaine |
| Visites projets/programmes | 2ème  semaine |
| Réunion avec le comité ad hoc sur l’évaluation de la CAP | 3é semaine |
| Production d’un rapport provisoire, finalisation des documents et réunion de débriefing avec le comité ad hoc | 4ème semaine |
|  |  |

Un bureau sera mis à la disposition de la mission au niveau de la DPNPR. Toute la documentation utile sera mise à la disposition de la mission par la CAP et les autres partenaires financiers ou techniques. Le ministère de l’Economie et des Finances ainsi que les bureaux du PNUD et l’UNFPA faciliteront à la mission tout contact avec les partenaires au développement, les ministères sectoriels et les projets/programmes. L’appui administratif et logistique sera couvert par le budget de la CAP prévu pour la réalisation de la mission.